

LA NOUVELLE ALLIANCE : UNE NOUVELLE LOI

OWEN D. OLBRICHT

“De même, mes frères, vous aussi vous êtes morts à l’égard de la loi, par le corps du Christ, pour appartenir à un autre, à celui qui est ressuscité d’entre les morts, afin que nous portions des fruits pour Dieu. Car, lorsque nous étions (sous l’emprise) de la chair, les passions des péchés provoquées par la loi agissaient dans nos membres et nous faisaient porter du fruit pour la mort. Mais maintenant, nous sommes dégagés de la loi, car nous sommes morts à ce qui nous tenait captifs, de sorte que nous servons sous le régime nouveau de l’Esprit et non plus sous le régime ancien de la lettre” (Rm 7.4-6).

Ceux qui étaient soumis à l’ancienne loi devenaient enfants de Dieu par leur naissance sous cette loi. L’alliance établie entre eux et Dieu promettait que s’ils obéissaient aux termes de ce contrat, ils seraient prospères ; s’ils désobéissaient, ils en subiraient les conséquences : châtement et expulsion du pays.

La nouvelle alliance, dont la nécessité avait été largement démontrée par la loi, constitue un système entièrement nouveau, totalement différent. Pour devenir un enfant de Dieu sous cette alliance, il faut naître de nouveau (Jn 3.3-5). Avant de faire cela, nous n’avons aucune espérance de la bénédiction céleste et éternelle promise (1 P 1.3-4). La nouvelle alliance nous accorde également un Ami que nous pouvons servir avec amour et engagement, dans la crainte de Dieu. Sous cette nouvelle alliance, nous servons avec le cœur, car nous désirons vivre pour Jésus, notre Seigneur et Sauveur.

Avant même de créer les cieux et la terre, Dieu avait décidé de sauver l’humanité par Jésus, et non par la loi (Ac 2.23 ; 1 P 1.18-20). La loi

n’apporta pas la bénédiction que Dieu avait promise par une descendance d’Abraham (Gn 22.18 ; Ga 3.16). Elle plaça ses sujets plutôt sous la malédiction, car la loi exigeait une obéissance sans faille (Jn 2.10 ; Ga 3.10), ce dont personne — à part Jésus — n’était capable.

La loi n’annula pas pourtant l’alliance de Dieu avec Abraham, selon laquelle toutes les familles de la terre seraient bénies par sa descendance. Paul expliqua : “Un testament déjà établi en bonne forme par Dieu ne peut pas être annulé par la loi survenue quatre cent trente ans plus tard, ce qui anéantirait la promesse” (Ga 3.17). Ce que la loi ne pouvait faire — ôter sa propre malédiction —, Christ devait le faire plus tard. À sa venue, il nous racheta “de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous — car il est écrit : *Maudit soit quiconque est pendu au bois*” (Ga 3.13). Galates 2.21 nous dit : “Je ne rejette pas la grâce de Dieu ; car si la justice (s’obtient) par la loi, Christ est donc mort pour rien.”

LA LOI DU CHRIST

Passer de l’ancienne alliance à la nouvelle ne signifie pas passer d’une loi à aucune loi. La première alliance consistait en une liste de règles pour la vie physique, imposées à des personnes dont le cœur restait inchangé. Elle n’était pas forcément écrite sur leur cœur. La nouvelle alliance va bien au-delà : gravée sur notre cœur, elle change notre vie. En tant que chrétiens, cette nouvelle vie vient du fait que Jésus, notre modèle, vit et règne dans notre cœur.

Jésus-Christ a une loi : Paul parlait de la “loi du Christ” (Ga 6.2) et se décrivait comme étant non “sans la loi de Dieu, mais sous la loi de Christ” (1 Co 9.21).

La “loi du Christ” n’est pas un système de justice personnelle où l’on plaît à Dieu sur la base de ses propres œuvres méritoires. Elle se

base plutôt sur la foi en les œuvres du Christ. Cette foi nous incite à obéir à sa volonté, révélée dans sa Parole. Nous devons nous rendre compte que nous sommes sauvés non par notre bonté, mais par la sienne. "Où donc est le sujet de se glorifier ? Il est exclu. Par quelle loi ? Par la loi des œuvres ? Non, mais par la loi de la foi. Car nous comptons que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la loi" (Rm 3.27-28).

Il existe une différence importante entre la notion de "loi" et l'expression : "la loi". La plupart des traductions françaises modernes de la Bible (NEG, TOB, LS, COL, BJER, BFC, BDS, par exemple) ajoutent l'article en Romains 3.31, bien que cet article ne se trouve pas dans le grec. La Colombe traduit : "Est-ce que nous annulons ainsi la loi par la foi ? Certes non ! Au contraire, nous confirmons la loi." La Bible Darby met l'article entre crochets ("[la] loi") pour indiquer l'absence de l'article dans la langue originale.

Paul écrivit également : "En effet, la loi de l'Esprit de vie en Christ-Jésus m'a libéré de la loi du péché et de la mort" (Rm 8.2). La loi de l'Esprit est également la "loi de Dieu" (Rm 7.22, 25 ; 1 Co 9.1) et la "loi de la liberté" (Jc 1.25 ; 4.12). Christ ne nous libéra pas du concept de loi : il changea la nature de la loi (Hé 7.12).

Si nous ne sommes soumis à aucune loi, alors nous ne pouvons pécher : "Là où il n'y a pas de loi, il n'y a pas non plus de transgression" (Rm 4.15b) ; "le péché n'est pas mis en compte, quand il n'y a pas de loi" (Rm 5.13b). Aussi, si nous n'étions sous le coup d'aucune loi, Christ serait mort en vain, car sans une loi, il n'y aurait aucun péché à pardonner.

La foi n'est donc ni sans limites ni sans principes, mais plutôt basée sur des préceptes logiques. Nous pouvons donc parler de la "loi de la foi", qui est la loi de Jésus.

UNE LOI D'AMOUR

La première alliance avait pour cadre le principe de ne pas faire du mal aux autres : ni meurtre, ni mensonge, ni vol, ni adultère, etc. Elle ne dit que peu sur le bien que l'on devait faire (cf. Lv 19.18b). Elle soulignait les actes physiques susceptibles d'être examinés, jugés, punis par la communauté d'Israël (Lv 19.15). La loi du Christ, par contre, va bien au-delà du refus du mal : elle encourage la bienveillance. Elle

dit : "Portez les fardeaux les uns des autres, et vous accomplirez ainsi la loi du Christ" (Ga 6.2). Elle met l'accent sur le cœur, que Dieu seul peut juger. Au lieu de simplement éviter de nuire aux autres, la loi de Jésus encourage les actions positives à leur égard. La plus grande distinction est celle de notre relation avec Dieu, se substituant à une simple responsabilité relative à des principes. Nous regardons vers Christ, notre modèle, au lieu de ne suivre que des commandements gravés dans la pierre.

Jérémie avait prophétisé que la nouvelle alliance du Christ serait par nécessité gravée dans les cœurs :

Mais voici l'alliance
Que je conclurai avec la maison d'Israël,
Après ces jours-là,
— Oracle de l'Éternel :
Je mettrai ma loi au-dedans d'eux,
Je l'écrirai sur leur cœur ;
Je serai leur Dieu,
Et ils seront mon peuple (Jr 31.33).

Jérémie ne prophétisa pas que Dieu n'aurait plus de loi pour son peuple, mais qu'au lieu d'être connu par ses commandements, il serait connu pour sa miséricorde. Le prophète expliqua cette connaissance de Dieu chez son peuple :

Car je pardonnerai leur faute
Et je ne me souviendrai plus de leur péché (Jr 31.34c).

Dans la nouvelle alliance, nous connaissons le Père par Jésus (Jn 1.18) et par son sacrifice pour notre péché. Ainsi, en Jésus, Dieu se fait connaître comme un Dieu d'amour, de grâce, de miséricorde. C'est pour cette raison que nous le servons : lui-même nous a servis, de manière à révéler la profondeur de sa nature (Rm 11.33).

UNE NOUVEAUTÉ D'ESPRIT

Une autre différence majeure entre la loi de Moïse et la loi du Christ est celle de notre motivation dans le contexte de la sainteté. "Mais maintenant nous avons été déliés de la loi, étant morts dans ce en quoi nous étions tenus, en sorte que nous servions en nouveauté d'esprit, et non pas en vieillesse de lettre" (Rm 7.6 - DBY). Le chrétien n'agit pas seulement par respect d'une loi, mais surtout par amour et appréciation pour

Jésus (Jn 14.15, 21, 23).

Une mère peut ordonner à son petit garçon de se peigner les cheveux, de se laver les dents, de prendre un bain, bref de prendre soin de son apparence, le tout sans résultat convaincant. Mais lorsque ce même garçon grandit et tombe amoureux, il fera tout cela de lui-même. Au lieu d'obéir à des ordres, il répondra aux désirs de sa bien-aimée. Il s'agit d'une transformation d'esprit.

Ce fut l'expérience de Paul qui, quand il se tourna vers le Christ, ne cherchait plus la justice de la loi. Au lieu de cela, il désirait connaître Jésus, afin de lui plaire (Ph 3.7-14). Il fut rempli d'une telle appréciation pour les bienfaits que Jésus lui avait offerts, qu'il décida d'être crucifié avec lui (Ga 2.20). Il s'agit là de la transformation que nous connaissons au moment de notre baptême.

Nous avons donc été ensevelis avec lui dans la mort par le baptême, afin que, comme Christ est ressuscité d'entre les morts par la gloire du Père, de même nous aussi nous marchions en nouveauté de vie. En effet, si nous sommes devenus une même plante avec lui par la conformité à sa mort, nous le serons aussi par la conformité à sa résurrection ; nous savons que notre vieille nature a été crucifiée avec lui, afin que ce corps de péché soit réduit à l'impuissance et que nous ne soyons plus esclaves du péché (Rm 6.4-6).

UN EXEMPLE À SUIVRE

Sous la nouvelle alliance, notre but n'est pas seulement d'obéir aux commandements de Jésus, mais également d'agir comme lui. "À ceci nous

reconnaissons que nous l'avons connu : si nous gardons ses commandements. (...) Celui qui déclare demeurer en lui, doit marcher aussi comme lui (le Seigneur) a marché" (1 Jn 2.3-6). Quand nous suivons ses préceptes et agissons comme lui, alors nous pouvons dire que nous connaissons le Christ.

Jésus est lui-même l'exemple, le modèle pour notre vie. "C'est à cela, en effet, que vous avez été appelés, parce que Christ lui aussi a souffert pour vous et vous a laissé un exemple, afin que vous suiviez ses traces" (1 P 2.21). Sa mort, aussi, est un exemple : "À ceci, nous avons connu l'amour : c'est qu'il a donné sa vie pour nous. Nous aussi, nous devons donner notre vie pour les frères" (1 Jn 3.16).

Le but de tout chrétien est de parvenir "à l'état d'homme fait, à la mesure de la stature parfaite du Christ" (Ep 4.13). Voici la différence la plus importante entre les deux alliances. La deuxième ne cherche pas seulement à garder des commandements, mais aussi à imiter le Messie (cf. Ph 2.5).

CONCLUSION

La loi du Christ, en tant que nouvelle alliance, exige une nouvelle sorte de service, modelé sur la vie de Jésus. À cause de notre amour pour lui et notre relation avec lui, nous voulons toujours lui plaire. Nous obéissons non seulement parce que la loi l'exige ("vieillesse de lettre"), mais aussi parce que notre cœur transformé désire servir le Christ en suivant son exemple ("nouveauté d'esprit"). ◆

TOUTE LOI SE BASE SUR DES COMMANDEMENTS

Aucune loi ne peut exister sans les commandements qui forment sa base. Paul en dit autant lorsqu'il déclara : "Je n'aurais pas connu la convoitise, si la loi n'avait dit : *Tu ne convoiteras pas*" (Rm 7.7). De même, la loi de Jésus est basée sur ses commandements, sur ce qui doit être gardé et observé par tous ses disciples (Mt 28.20).

Dans la nouvelle alliance, le terme "commandement" n'est pas un mauvais mot, d'autant plus que notre relation avec Jésus dépend de notre obéissance à ses prescriptions. Nous sommes ses amis si nous faisons ce qu'il nous commande (Jn 15.14), car notre amour pour lui est démontré par notre obéissance (Jn 14.15). Il nous aimera, se manifestera à nous et fera sa demeure avec nous si nous gardons sa parole (Jn 14.21, 23). Ses ordres doivent guider notre vie présente (Jn 13.34 ; 14.21-23 ; 15.10, 12 ; 1 Co 7.19 ; 14.37 ; 1 Th 4.2 ; 2 P 3.2 ; 1 Jn 2.4 ; 3.22 ; 5.2-3), et nous conduire à la vie éternelle (Jn 12.50).